

LOISIRS AVEC FACTURES

Pour chèque à l'ordre de l'organisme

Nom de l'ouvrant droit

Prénom N° d'ouvrant droit

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Mobile Date de naissance

Adresse électronique

Montant de l'aide accordée directement pour cette activité par l'intermédiaire d'un autre comité d'entreprise sous la forme par exemple de chèques cadeaux..... €.

Attention : le cumul des aides étant limité par la loi, il est impératif d'en indiquer le montant.

Mode de règlement : Chèque à l'organisme Virement à l'organisme (joindre RIB organisme)

Nom et prénom du participant	Activité	Nom de l'organisme	Montant

Joindre à votre envoi :

Voir au verso.

Nous vous rappelons que les renseignements fournis engagent votre entière responsabilité.

Fait le _____, à _____

Signature

LOISIRS AVEC FACTURES

Validité de votre demande

- ❖ Pour avoir accès à une Prise en Charge, vous devez avoir au moins un temps de travail dans une entreprise affiliée depuis novembre dernier.
- ❖ Votre demande, le dossier complet, doit parvenir au FNAS au plus tôt, de préférence avant le début de l'activité.
- ❖ L'éligibilité des activités sur devis est conditionnée aux nouvelles règles de prise en charge applicables à partir de janvier 2026. Voir le lien ci-contre : <https://fnas.net/activites-sociales/activites-de-loisirs/loisirs-avec-facture/>
- ❖ Les enfants à partir de 21 ans ne pourront plus bénéficier de prise en charge sur les loisirs avec pratique d'activités.
- ❖ Le devis doit comporter les informations listées ci-dessous et ne doit comporter aucune modifications ni surcharges.

Documents à fournir

Lors de votre première demande de l'année, il faut produire :

- ✓ Copie intégrale de l'avis d'impôt sur les revenus de l'année n-2, ou des deux avis pour les concubins.
- ✓ Copie intégrale du livret de famille ou des livrets dans le cas de famille recomposée (sauf les pages blanches), ou extrait d'actes de naissance avec filiation (si votre situation n'a pas changé et que vous nous avez envoyé ce document, il est inutile de le renvoyer de nouveau)
- ✓ Un justificatif de vie commune pour les concubins (copie de la déclaration de vie maritale faite en mairie ou du PACS, d'une quittance de loyer mentionnant les deux noms) et la copie de la pièce d'identité du conjoint (à fournir une seule fois pour l'inscription de votre conjoint)
- ✓ Un certificat de scolarité pour les enfants majeurs.

Si vous nous avez déjà adressé ces documents cette année, il est inutile de nous les retourner de nouveau.

Les règles suivantes s'appliquent aussi aux devis :

Règles de validité des factures

Le FNAS n'accepte que les factures rédigées en français ou en anglais. Toute facture comportant des modifications ou surcharges sera refusée.

Dans tous les cas la facture doit comporter les éléments suivants :

- La date d'émission
- L'activité pratiquée
- Le nom du ou des pratiquant (s) de l'activité
- Les dates de début et de fin de l'activité pratiquée
- Le numéro de Siret de l'organisme (sauf conservatoires et mairies)
- Le montant en euros de l'activité facturée
- L'ordre auquel notre chèque de prise en charge devra être établi ou RIB de l'organisme.